

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

Grève 31 mars

- ARCHIVES - année 2015 / 2016 - le SNUipp-FSU national -

Date de mise en ligne : mercredi 6 avril 2016

Date de parution : 24 mars 2016

Description :

Actions, manifs, grèves, … Contre la Loi Travail.

SNUipp-FSU 65



LOI TRAV
NON ME

Loi El Khomri une seule issue : Rien que le retrait !

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires, et les syndicats étudiants et lycéens UNEF, FIDL, UNL proposent une nouvelle journée de mobilisation avec grèves et manifestations Le 9 avril, elles appellent à la réussite d'une nouvelle grande journée d'action de grèves et de manifestations jusqu'au retrait de ce projet de loi et elles porteront aussi des propositions.

rassemblement le samedi 9 avril 10 H 30 Bourse du travail à 12h00 Concert non-stop, pique-nique géant (a amener) place de Verdun

SAMEDI 9 AVRIL 2016

PRENONS LA PAROLE. FAISONS NOUS ENTENDRE !

Jeunes, salariés du privé et du public, retraités, privés d'emplois, en famille et tout simplement : CITOYENS.

Retrait du Projet de Loi El Khomri

MANIFESTONS à 10 H 30

Bourse du travail



Ne les laissons pas décider de l'avenir des salariés et de celui de la jeunesse dans les cabinets ministériels et du MEDEF.

Le projet EL Khomri précarise les CDI, détruit les droits des travailleurs, facilite les licenciements, permet aux entreprises de déroger à la loi et de payer les heures supplémentaires 5 fois moins qu'à l'heure actuelle,.....

Les 750 000 chômeurs de plus que compte la France depuis 2 008 ne sont pas dus au code du travail.

C'est la crise financière et les politiques d'austérité qui en sont responsables alors que les dividendes distribués aux actionnaires sont florissants (56 milliards distribués en 2015).

Ce n'est pas de moins de droits dont les salariés ont besoin mais tout le contraire.

Le projet El Khomri n'est pas amendable IL DOIT ÊTRE RETIRE !

**POUR LE PROGRES SOCIAL
ET UN CODE DU TRAVAIL DU XXIème siècle.**

MANIFESTONS ENSEMBLE SAMEDI 9 AVRIL 2016

Bourse du travail à 10 H 30

CONCERT ET PIQUE-NIQUE à 12 H 00

Place de Verdun



tract 9 avril

**Loi Travail
Public/ Privé : tous concernés !!!**

En quoi les fonctionnaires régis par un statut sont-ils concernés par la réduction des droits des salariés régis par un contrat de travail ?

En premier lieu parce que les fonctionnaires ne vivent pas en circuit fermé (eh non !!! On vous expliquera une autre fois comment on fait les bébés…) et vivent avec des conjoints ou conjointes, des frères et soeurs, des enfants, des amis, des voisins qui travaillent dans le privé en CDD ou CDI.

En second lieu, parce qu'à court terme, cette démolition assumée de l'héritage d'un siècle et demi de luttes sociales risque fort de les concerner directement si nos stratèges néo-libéraux arrivent à leurs fins.

Diviser pour mieux régner, la recette est vieille comme le Monde et a encore fait ses preuves dans l'Histoire récente. Si le détricotage de notre système de retraites a si bien réussi, c'est bien parce qu'à ses débuts du moins il a veillé à ne pas attaquer frontalement l'ensemble des catégories professionnelles.

1993, Balladur s'attaque au secteur privé.

2003, Fillon s'attaque au secteur public.

2008, c'est au tour des régimes spéciaux.

On connaît la suite…

La loi El Khomri obéit à la même logique :

Au premier temps de la valse, il s'agit de détricoter le Code du Travail et de dégrader les droits des salariés du Privé. Le Public ne bouge pas. C'est bon ! On se frotte les mains en haut lieu !

Au deuxième temps, il s'agit d'en finir avec le statut de la Fonction Publique (<http://www.challenges.fr/politique/20150918.CHA9557/pour-emmanuel-macron-le-statut-de-la-fonction-publique-n-e-st-plus-adequat.html>) et de faire passer les fonctionnaires de la logique du Statut à la logique du Contrat. La loi de déontologie du fonctionnaire qui devrait être discutée à l'Assemblée d'ici fin 2016 prépare insidieusement ce bouleversement. Le Privé ne bouge pas. Une partie de l'Opinion Publique applaudit.

C'est bon ! En haut lieu, on se dit « Pas la peine de mettre le réveil ; demain on peut faire la grasse matinée, le Grand Soir, c'est pas pour tout de suite…. »

Et quand les fonctionnaires basculeront définitivement dans le régime du Contrat, ils arriveront dans un monde du travail totalement déréglementé au premier temps de la valse.

Chez les néo-libéraux, voilà ce qu'on s'appelle « savoir gouverner » !!!

Tous en Grève le JEUDI 31 MARS

Manifestation à 10h30 Bourse du Travail

TARBES

N'oubliez pas d'envoyer votre déclaration d'intention de grève avant le lundi 28 mars minuit

Analyse de Gérard Filoche :

« Destruction des bases fondamentales du droit du travail : confusion avec le droit civil et inversion de la hiérarchie des normes

Le droit du travail est celui qui régit les relations de travail entre les employeurs et leurs salariés. Plus d'un siècle et demi de luttes en ont fait la contrepartie à la toute puissance de l'employeur et l'ont dégagé du principe essentiel du droit civil qui est l'établissement de règles entre deux parties égales. Les salariés qui sont eux juridiquement et pratiquement subordonnés à leur employeur, peuvent grâce au droit du travail limiter l'inégalité en s'appuyant sur les bases suivantes : une loi égale pour tous ; et, à grand trait, un accord collectif dans une branche professionnelle qui peut faire mieux que la loi, un accord d'entreprise mieux qu'un accord de branche et le contrat de travail individuel mieux que l'accord d'entreprise.

Dans sa version actuelle, le Code du Travail stipule que la disposition la plus favorable au salarié doit être retenue en cas de conflit de normes.

La loi El Khomri acte une inversion de la hiérarchie des normes en transférant sur les accords d'entreprise ce qui relevait de la loi, permettant que prospèrent autant de lois que d'entreprises, permettant également que des accords d'entreprise plus défavorables prévalent sur les accords de branche ou les dispositions générales de la Loi.

Pour lire la suite : <http://www.filoche.net/>

Analyse d'ATTAC : Petit guide contre les bobards de la loi travail ci-joint.